

# Synthèse des avis de la consultation des acteurs institutionnels et du public préalable à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité à l'intérieur du périmètre de l'A86



## SYNTHESE DES AVIS Ville de Colombes

Cette synthèse a été réalisée sur la base des 33 avis recueillis entre le 9 mars et le 31 mars 2021 (1 reçu par voie postale, 1 reçu par voie dématérialisée et 31 déposés en ligne) conformément à l'arrêté de la Ville de Colombes définissant les modalités de consultation du public relative au projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Parmi les contributeurs, 29 déclarent résider sur la commune, 1 y travaille sans y habiter, 3 en sont extérieurs ou se positionnent sur un territoire plus large.

Est également présentée dans ce document, la synthèse des avis des acteurs institutionnels.

## 1. Synthèse des avis du public

Sur les 33 avis recueillis, les contributeurs se déclarent majoritairement favorables à la mesure, pour 46% d'entre eux, avec parfois quelques réserves. 33% des contributeurs se disent opposés à la mesure, exprimant des réserves. Dans 21% des cas, l'opinion des contributeurs n'est pas clairement exprimée.

### Les contributeurs favorables au projet

Considèrent en premier lieu que le projet pourrait être plus ambitieux, en particulier en développant de façon parallèle largement les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Un certain nombre de contributeurs exprime des réserves sur le coût de remplacement des véhicules et les mesures d'accompagnement prévues, qui doivent être plus conséquentes. Le périmètre de la mesure et en particulier la nécessité de son extension, fait également l'objet de quelques remarques. Une poignée de contributeurs insiste sur l'importance de faire respecter la mesure, pour garantir son efficacité. Deux contributeurs saluent les impacts positifs de la mesure sur la santé et l'environnement. Un contributeur conseille de mettre en place des infrastructures à destination des véhicules électriques. Les contributeurs réagissant sur les éléments relatifs à l'arrêté, émettent des remarques sur la date de démarrage perçue comme trop précoce, les types de véhicules concernés (notamment les deux-roues) et les dérogations accordées.

### Les contributeurs défavorables au projet

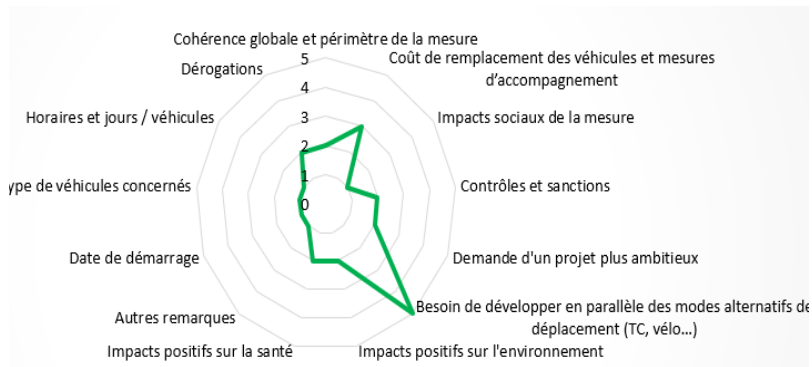
Exposent principalement des doutes sur le caractère polluant des véhicules concernés ou sur l'efficacité de la mesure sur l'environnement. Ils font état des difficultés relatives au remplacement des véhicules et considèrent que la mesure ne tient pas assez compte des impacts sociaux. Des contributeurs font des propositions alternatives à la ZFE. On note également des remarques sur l'absence de solutions de remplacement en transports collectifs ou sur les impacts économiques négatifs de la mesure. De façon plus anecdotique, des contributeurs s'interrogent sur la cohérence du périmètre de la mesure, ou formulent des remarques sur la méthode de communication. Les contributeurs réagissant sur les éléments relatifs à l'arrêté et au calendrier à venir évoquent la date de démarrage ainsi que le calendrier, jugés précipités. Mais font aussi des remarques sur les types de véhicules concernés (notamment les deux-roues) ainsi que sur les dérogations et les voies faisant l'objet d'opposabilité.

**Avertissement :** « Ce rapport réalise la synthèse des avis exprimés de façon spontanée par les habitants ou usager. Il ne constitue pas un sondage représentatif du point de vue des habitants de l'ensemble de la commune. »

## 2. Analyse des avis du public

### 2.1 Les avis favorables ou favorables sous réserve

#### Les arguments favorables au projet ou favorables sous réserve



Les contributeurs favorables au projet expriment leur approbation de façon marquée

«  
**Il est très important que Colombes entre dans la ZFE.**

**Très bonne idée !  
Foncez !**

- **Les contributeurs favorables au projet soulignent en premier lieu la nécessité de développer en parallèle les modes alternatifs de déplacements :** « Il est temps d'inciter plus fortement la population à utiliser des modes de transports moins polluants / Il faut favoriser les déplacements doux au maximum, une part importante peut se faire à pied, à vélo... / Plus globalement tout faire pour encourager l'utilisation des autres modes de déplacement que la voiture. »
- **Un certain nombre de contributeurs exprime des réserves sur le coût de remplacement des véhicules et les mesures d'accompagnement prévues, qui doivent être plus conséquentes :** « Je ne vois aucune mesure d'aide pour les personnes qui vont devoir changer de voiture [...] Il faut définir des aides pour les moins fortunés / pénalisation des personnes ayant un véhicule concerné et n'ayant pas forcément les moyens d'en changer et ceci malgré les plans gouvernementaux pour changer de véhicule »
- **Certains considèrent que le projet pourrait être plus ambitieux, en particulier en termes de classification Crit Air** « Je pense que ce projet manque d'ambitions. Je pense qu'il faut aller plus vite, d'autant plus dans une ville Ecologique. A mon avis, il faudrait au minimum interdire également les Crit Air 3 / Je suis tout à fait pour la mise en œuvre de cette mesure, qui devrait également concerner les véhicules lourds. »

- **De façon plus anecdotique, des contributeurs :**
  - **S'interrogent sur les mesures de contrôle permettant de garantir l'efficacité de la ZFE.** « Comment contrôler les véhicules entrant dans la ZFE ? / Je regrette juste qu'il n'y ait pas d'arrêté permettant d'automatiser la vérification des vignettes dans la commune de Colombes / Je me demande comment tout cela sera communiqué et contrôlé. »
  - **Font des remarques concernant le périmètre de la mesure et en particulier l'A86 :** « L'axe routier A86 n'est pas pris en compte dans le dossier et le trafic routier sur cet axe est donc exempté de restrictions, ce qui est une aberration ! »
  - **Font des propositions alternatives à la ZFE :** « Il faudrait un mécanisme d'exception qui permette d'utiliser la ZFE pour une 10aine de trajet en semaine sans amende / On pourrait aussi faire une bourse d'échange local. »

#### Focus sur les arguments relatifs à l'arrêté

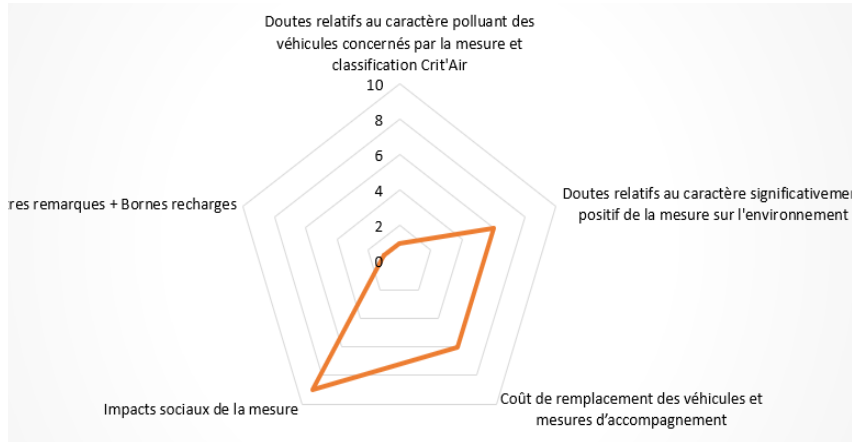
- **Les contributeurs réagissant sur les éléments relatifs à l'arrêté, émettent principalement des remarques sur les dérogations prévues et les types de véhicules concernés par la mesure :** « Il faudrait également trouver une alternative acceptable pour les quantités innombrables de petits camions et autres camionnettes / Je suis tout à fait pour la mise en œuvre de cette mesure, qui devrait également concerner les véhicules lourds. »
- **Un contributeur s'exprime sur la date de démarrage du projet, qu'il juge trop précoce :** « Sa mise en place est très rapide, ne laissant pas le temps aux citoyens de s'adapter »
- **Tandis qu'un autre aborde le sujet des jours d'application de la mesure, qu'il souhaite voir étendue aux weekends et jours fériés** « Je pense qu'il faudrait inclure également les weekends et jours fériés étant donné que ce sont ces jours-là que l'on se promène à pied plus dans la ville. »

- **Tandis que d'autres saluent l'impact positif de la mesure sur la santé et l'environnement** « C'est un enjeu de santé publique et de qualité de vie, à Colombes / C'est un enjeu majeur que de pouvoir avoir un air de bonne qualité / Il s'agit d'une décision d'urgence sanitaire et écologique. Aussi importante que celles prises pour la COVID. »



## 2.2 Les avis défavorables et défavorables sous réserves

### Les arguments défavorables au projet



Les rédacteurs d'avis défavorables dénoncent le caractère discriminatoire de la mesure

« Je trouve cette mesure extrêmement injuste et inefficace.

Il s'agit hélas d'une discrimination supplémentaire envers les moins favorisés.

- Les contributeurs défavorables au projet expriment évoquent principalement les difficultés relatives au remplacement des véhicules et considèrent que la mesure ne tient pas assez compte des impacts sociaux « Comment vont faire tous les gens qui ont des voitures Crit'Air 4 et 5 en bon état et bien entretenues, et qui n'ont pas les moyens de changer de voiture ? / Je trouve tout cela discriminatoire. Les personnes qui ont de l'argent peuvent s'acheter des véhicules qui rentrent dans les critères et pour ceux qui ne peuvent pas ? Ils ne vont plus travailler ? Je suis mère célibataire avec 2 enfants et un salaire moyen je ne peux pas me permettre même avec la prime à la conversion d'acheter un véhicule / Mesure injuste car elle pénalise les personnes les moins favorisées en les empêchant de circuler / Je pense que cette mesure ne ferait que renforcer la crise actuelle que nous connaissons / Les ZFE sont totalement discriminatoires. »
- Ils expriment des doutes relatifs au caractère polluant des véhicules concernés ou à l'efficacité de la mesure sur l'environnement. « Mon véhicule est de 2001 il est passé au contrôle technique à chaque fois et même au niveau des tests antipollution jamais sous le seuil autorisé et maintenant on veut nous faire croire que c'est nous qui polluons. Quel gâchis ! / Mesure anti écologique et qui incite à l'obsolescence programmée. Pourquoi mettre à la casse un véhicule qui est en état de fonctionnement, pour le remplacer par un nouveau dont l'empreinte écologique est encore plus grande ? / N'oubliez pas non plus que les seuls produits vraiment écologiques sont ceux qu'on n'achète pas. »
- Des contributeurs font des propositions alternatives à la ZFE : « Depuis 30 ou 40 ans, les pouvoirs publics n'ont cessé de presser les constructions pour diminuer la pollution (pot catalytique, filtres à particules), continuons dans cette voie et les vieilles voitures s'élimineront toutes seules / Les mesures d'interdiction de circulation lors de pics de pollution seront bien plus efficaces pour la qualité de l'air (car incluant l'A86), et présentent un bilan

écologique immensément plus efficace, un meilleur respect de la planète, et un coût social bien moindre. Renforcez les contrôles techniques pour forcer à régler les moteurs si besoin. »

- Tandis que d'autres émettent des remarques relatives à la méthode de concertation : « Tout d'abord pourquoi cette consultation n'est-elle pas ouverte aux personnes les plus impactées par ces mesures, à savoir les habitants de la grande banlieue qui ne possèdent pas de voitures récentes ? »
- Ou à l'absence de solution de remplacement en transport en commun, notamment pour les personnes travaillant en horaires décalés : « Comment feront ceux qui travaillent tôt le matin (éboueurs, boulangers, personnel hospitalier, travailleurs de nuit, gardiens) qui ne sont pas ceux qui ont les plus gros revenus ! / Ces habitants seront les plus pénalisés par ces mesures sachant que le réseau de transport n'est pas forcément adapté à leurs besoins. Avec parfois 2 trains par heure et plusieurs correspondances, il est souvent beaucoup plus pratique de prendre sa voiture. »



## 2.3 Le point de vue des contributeurs « neutres » ou qui n'expriment pas clairement leur adhésion ou leur opposition à la ZFE

- **Les contributeurs qui commentent la mesure sans exprimer clairement leur adhésion ou leur opposition exposent principalement les arguments relatifs à des sujets intra-communaux (notamment en lien avec le réseau cyclable) :**

*« Il me paraît essentiel d'accélérer la régulation du trafic à Colombes. Zone 30 km/h + radar tous les feux + circulation alternée plaque minéralogique / Je pratique le vélo pour mes déplacements personnels et professionnels .je trouve que les pistes cyclables sont encore en nombre insuffisant notamment l'avenue de l'Agent Sarre est très dangereuse à vélo et il n'y a pas d'alternative pour*

*aller dans la direction de Gennevilliers / Pas assez de vraies pistes cyclables sécurisées »*

- **Ils s'interrogent sur les solutions alternatives à la voiture :**  
*« Je suis demandeur d'emploi résident à colombes, j'ai un véhicule Crit'Air 4, je n'ai pas les moyens de changer de voiture. Comment vais-je faire pour me déplacer et chercher un travail ? »*
- **Un contributeur propose un aménagement de la mesure de ZFE :**  
*« L'obligation de changement de véhicule (ex. crit'air4) devrait avoir un seuil en fonction du kilométrage parcouru par an. »*

**Enfin on trouve parmi les avis recueillis du public, deux avis exposés par la FFB (Fédération Française du Bâtiment Grand Paris) et le STD3C (Syndicat Territorial des Distributeurs de Combustibles-Carburants et services Chauffage).**

**La FFB Grand Paris** s'associe à la Métropole du Grand Paris dans la lutte contre la pollution de l'air et s'engage à encourager la transition écologique en soutenant l'instauration de la ZFE sur le territoire. Pour autant, elle note que cette mesure doit prendre en considération les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels afin d'allier impératifs environnementaux et réalités économiques du territoire. Pour cela, elle attire l'attention sur la nécessité : d'adopter des dérogations harmonisées dans toutes les communes de la ZFE, pour les véhicules de son périmètre d'activités qui ne trouvent pas d'autres alternatives, notamment certains portant mention VASP sur le certificat d'immatriculation (ou anciennement VTSU). Elle propose un report du calendrier ou une période transitoire de non verbalisation pour les poids lourds, afin de leur permettre de s'adapter. Les restrictions à compter de juillet 2022 sont incompatibles avec l'offre de solutions de mobilité propre existante pour ces véhicules. Enfin, elle propose la création un guichet d'informations

unique dédié à l'achat de véhicules propres, notamment de poids lourds, pour les professionnels.

**Le STD3C** salue la dérogation prévue notamment pour les véhicules citernes dont le certificat d'immatriculation porte les mentions CIT ou CARB. Il précise les spécificités des camions citernes concernés notamment les délais importants de commande/livraison, l'investissement important, l'impossibilité de commander un camion de moins de 19 tonnes avec un moteur électrique ou gaz, auxquelles s'ajoutent les incertitudes sur l'avenir de la distribution du fioul domestique et celles liées à la crise sanitaire touchant tous les secteurs d'activité.



### 3. Synthèse des avis des acteurs institutionnels

Au terme de la consultation des acteurs institutionnels, 7 avis ont pu être réceptionnés par la Ville de Colombes. Les autres avis simples non rendus dans les 2 mois sont réputés favorables.

**Avis conforme : le Préfet des Hauts-de-Seine émet un accord sur le projet de ZFE mobilité (ZFE-m) compte-tenu des éléments présentés ci-après.** Il indique que ce projet est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France, celle-ci faisant l'objet de contentieux au niveau national et régional pour manquement au respect des seuils sanitaires et insuffisance des politiques publiques correctrices. Il prend note des éléments suivants :

- Considérant l'intégration du boulevard périphérique dans la ZFE parisienne depuis le 1er juillet 2019, les radiales du réseau routier national incluses dans le périmètre intra-A86 ont vocation à être intégrées dans les Zones à Faibles Emissions.
- La Rocade A86 et ses bretelles d'entrée /sortie seront exclues de la ZFE pour assurer les continuités d'itinéraire de transit et la capacité à contourner l'agglomération. Les itinéraires permettant de sortir/accéder à l'A86 seront exclus également pour garantir aux usagers la libre circulation. Les communes traversées par l'A86 devront lister dans leur arrêté les voies exclues du dispositif garantissant un itinéraire pour sortir du périmètre de la ZFE-m.
- S'agissant des routes à grande circulation, il prend note que les convois exceptionnels seront bien exclus du dispositif, par l'instauration d'une dérogation mentionnée dans le projet d'arrêté.
- S'agissant des besoins de délestage ou de déviation du trafic suite à un accident/incident sur le réseau routier national, il indique la nécessité de pouvoir suspendre provisoirement les restrictions de circulation, sur les itinéraires de délestage ou déviation pendant la durée des mesures. A défaut, les stratégies d'exploitation de trafic sur le réseau magistral maillé d'Ile-de-France devront être reconsidérées au détriment de la fluidité du réseau.
- Il précise que les restrictions de circulation correspondantes pourront prendre effet après prise des arrêtés et mise en place des signalisations directionnelles et de police correspondantes, les modalités n'étant pas définies à ce jour.

**Avis simple : Par courrier le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, en sa qualité de gestionnaire de voiries présentes dans la commune et dans le périmètre concerné par la mise en place de la ZFE-m, émet un avis favorable** sur le projet d'intégration de la commune de Colombes à la Zone à Faibles Emissions (ZFE-m métropolitaine).

**Avis simple : la Direction des Routes d'Ile-de-France émet un avis favorable sur le projet de ZFE-m sous réserve de l'intégration des remarques formulées ci-après.**

Le présent avis porte sur les voies du réseau routier national (Autoroute A86) dont la Direction des routes Ile-de-France est gestionnaire.

- La section courante de la rocade A86 et ses bretelles d'entrée/sortie doivent être exclues de la ZFE-m afin d'assurer la continuité d'itinéraire et de transit, notamment pour le contournement de l'agglomération parisienne. La commune étant desservie par au moins une bretelle de sortie de l'A86, la Dirif souligne la nécessité de garantir aux usagers un itinéraire hors périmètre ZFE-m afin de leur permettre de rejoindre l'extérieur de la ZFE-m et ainsi garantir la libre circulation. L'arrêté communal devra donc lister les voies exclues du dispositif garantissant un itinéraire pour sortir du périmètre de la ZFE-m.
- La nécessité, dans le cas d'évènements sur l'A86 nécessitant un délestage ou une déviation de trafic renvoyant l'ensemble des véhicules vers le boulevard périphérique, de suspendre les restrictions de circulation dans la ZFE-m ainsi que les dispositifs de contrôles inerrants, sur les itinéraires de délestage ou de déviation.
- Les restrictions de circulation correspondantes prendront effet après prise des arrêtés et mise en place des signalisations correspondantes et de police correspondantes sur le terrain (signalisation de police et signalisation directionnelle).

**Avis simple : délibération d'Ile-de-France Mobilités (IDFM)** émettant un avis sur les projets d'arrêtés instaurant des Zones à Faibles Emissions mobilité dans certaines communes situées à l'intérieur de l'A86. IDFM demande à la Métropole du Grand Paris d'apporter des justifications complémentaires sur les conséquences économiques et sociales de la mise en place de la ZFE-m et de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de ces impacts en l'y associant étroitement. Il est également demandé à l'Etat et à la métropole de prendre des mesures d'accompagnement supplémentaires pour limiter les impacts des restrictions de circulation pour les particuliers et les professionnels. Les aides à l'achat d'un véhicule moins polluant, doivent être étendues aux salariés et indépendants travaillant dans la ZFE-m (notamment les habitants de la grande couronne). Il est demandé de relever les plafonds de ressources pour réduire le reste à charge des ménages. Il est demandé

aux collectivités locales qui mettront en œuvre la ZFE-m d'apporter leur appui à IDFM dans la poursuite de sa politique en matière de transports collectifs. Enfin, IDFM souhaite que les Départements de grande couronne soient associés, au même titre qu'IDFM, à la gouvernance de la ZFE-m.

**Avis simple - La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92), en accord avec la CCI Régionale, émet un avis réservé sur le projet d'arrêté ZFE.**

Elle approuve l'esprit des mesures proposées, estimant nécessaire d'agir pour répondre aux enjeux climatiques et au problème de santé publique que représente la pollution atmosphérique. Elle considère que l'incitation au renouvellement du parc vers des véhicules à faibles émissions apparaît comme une mesure positive en ce sens. Cependant, elle appelle à une meilleure prise en compte des impacts de ces mesures sur les entreprises, particulièrement dans le contexte actuel de crise économique liée à la crise sanitaire de la COVID 19, qui affecte la situation financière des entreprises et leurs capacités d'investissement.

La CCI demande ainsi, pour l'étape de juin 2021, des mesures dérogatoires et d'accompagnement adaptées au contexte de crise sanitaire, notamment pour les entreprises les plus fragilisées, et insiste sur la nécessité de réévaluer le calendrier des étapes ultérieures de la ZFE-m afin de tenir compte des enjeux sociaux-économiques.

**Avis simple – La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92), en accord avec la CMA régionale, partage les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air que s'est fixée la Métropole du Grand Paris. Elle adresse toutefois des préconisations :**

- harmoniser les modalités d'exclusion des voies pour les communes partiellement incluses dans le périmètre de l'A86 ;
- élargir les dérogations à certaines TPE en situation de fragilité, liée notamment à la crise sanitaire ;
- communiquer sur le projet de ZFE et faire connaître les dispositifs d'aides au remplacement des véhicules polluants ;
- mettre en place un observatoire économique et social à l'échelle métropolitaine pour l'analyse des impacts de la ZFE ;
- adapter l'échéance de 2024 sur la fin du diesel afin de prendre en compte de la réalité du terrain.

**Avis simple des communes limitrophes :**

- **Le conseil municipal de la ville de Gennevilliers émet un avis favorable sous réserves au projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité pour la commune de Colombes.** Il demande que les pouvoirs publics compétents dont l'Etat, complètent les aides à destination des plus modestes notamment en augmentant l'aide à l'achat de véhicule Crit'Air 1 d'occasion ou neuf afin que leur reste à charge soit inférieur à cinq mois de revenus avec un crédit à taux 0. Il demande que les pouvoirs publics agissent également en améliorant les transports en commun pour garantir une vraie alternative. Il insiste sur la nécessité de poursuivre, d'encourager et de soutenir le développement des autres modes, au premier rang desquels le développement du vélo.